

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08/01/2026

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusé : GIRARD Georges-François.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

9 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Donation

Fin novembre a été reçu en mairie un courrier de la succession Humbert proposant la donation de 2 petites parcelles en bordure du ruisseau "le Serin", pour une superficie totale de 50 m².

Les parcelles alentour (derrière l'abri de bus en béton) étant déjà propriétés de la commune, il semble judicieux d'accepter cette donation pour faciliter la naissance d'un éventuel futur projet communal. La valeur totale estimée de 15 €, qui doit nécessairement figurer sur l'acte notarié, porte à 180 € de frais de notaire forfaitaires le montant total de l'acceptation de cette donation.

Considérant l'intérêt pour la commune d'avoir complète liberté pour envisager un aménagement du secteur, par délibération à l'unanimité des 9 votants le Conseil Municipal décide d'accepter la donation des parcelles AH 354 et AH 357, et autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

2 - Préparation budget 2026

L'année 2026 étant synonyme d'élection municipale, et donc de changement de mandature, il est possible pour les Conseils Municipaux en place de voter ou non, le taux des taxes communales et le budget primitif. Ces deux aspects de la gestion des finances de la commune restant modifiables par les nouveaux arrivants qui seront sortis des urnes en mars prochain.

Afin de faciliter l'arrivée des nouveaux élus et le démarrage de leur mandature, il est décidé de préparer un budget primitif, encore non accepté par un vote, qui pourra servir de base à ce qu'ils décideront d'en faire.

Comme les années précédentes, le secrétaire de Mairie et M. le Maire seront épaulés par Damien Millet pour l'établissement du budget prévisionnel 2026, avant rendez-vous en Trésorerie Principale pour validation par l'agent en charge de la commune.

Le taux des taxes communales sera, lui, voté au Conseil Municipal de début mars.

3 - Elections municipales

Un appel aux volontaires à se porter candidat, expliquant les modifications du mode de scrutin et les risques en cas de manque de candidats, a été diffusé par les canaux habituels de communication pour une réunion le 9 janvier.

Parallèlement, la tenue du bureau de vote par tranches horaires de 2 heures est répartie entre les conseillers municipaux actuels. Pour rappel, tout électeur a possibilité de participer à l'organisation matérielle et temporelle du vote.

4 - Délibérations d'aspect intercommunautaire

Assainissement collectif

Après moult revirements au fil du temps depuis le vote de la loi NOTRe qui envisageait le transfert aux ComCom des compétences "eau" et "assainissement", il s'agit maintenant de pouvoir transférer l'assainissement collectif de façon optionnelle - l'assainissement non collectif étant depuis plusieurs années déjà géré par le SPANC au sein de la CCBHS.

Sur le territoire de Bresse Haute Seille (54 communes pour 20.000 habitants) seuls 9 organismes gestionnaires actuels de l'assainissement collectif souhaitent en transférer la compétence à la ComCom : les communes de Château-Chalon, Commenailles, Domblans, Hauteroche, Le Louverot, Menétrou-le-Vignoble, Plainoiseau, Voiteur, et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Domblans (SIARD).

Un service "assainissement" de taille réduite, adaptée au fonctionnement de ces 9 organismes, sorte de groupement d'achat de prestations et de matériels, va donc être créé sauf apparition d'une minorité de blocage après le vote des 54 communes.

Le Conseil Municipal de chaque commune devra se prononcer dans un délai de 3 mois, vote réputé favorable en cas d'absence de délibération.

Considérant que ce transfert partiel de compétence participe du principe fondateur de la CCBHS, basé sur la mutualisation, le Conseil Municipal de Lavigny par délibération à l'unanimité des 9 votants émet un avis favorable à ce processus.

Agate Paysage, la structure qui gère les emplois verts qui assurent l'entretien des espaces naturels du territoire de la ComCom rencontre des difficultés financières et va devoir augmenter ses tarifs (+/- 10 € /h à +/- 12 € /h, et sans TVA).

La convention actuelle qui lie Agate Paysage et la CCBHS, laquelle mettait jusqu'alors à disposition des communes qui en faisaient la demande 100 h gratuites d'entretien par an, serait financièrement fortement impactée.

Constatant que la plupart des communes ne consommaient pas la totalité de ces 100 h gratuites (assez logiquement puisque toutes en ont besoin au même moment de la poussée intensive de la végétation, et que les équipes vertes ne disposant que de leurs effectifs ne peuvent pas forcément répondre à la concentration des demandes), et souhaitant conserver son budget dans des limites raisonnables, la ComCom Bresse Haute Seille désire modifier la convention.

Celle-ci ne comprendrait plus que l'appel aux emplois verts pour l'entretien des espaces propres à la structure intercommunale, et les communes pourraient bénéficier du tarif préférentiel accordé pour toutes les heures consommées, ou, version encore plus réduite, les communes s'acquitteraient du plein tarif agrémenté de la TVA.

5 - Questions diverses

VILLAGE

Illuminations, les installations lumineuses de fin d'année seront normalement déposées le 20 janvier.

Repas des Aînés, bilan satisfaisant pour le repas du dimanche 14 décembre au restaurant "l'Amaryllis" à Perrigny, instants sympathiques et menu globalement apprécié.

Vœux du Maire, le traditionnel moment convivial, accompagné du verre de l'amitié, se tiendra le samedi 24 janvier. Tous les habitants sont cordialement conviés à participer à cette cérémonie à 11 heures à la salle communale.

MAIRIE

Bulletin municipal annuel, quelques finitions à peaufiner, parution et distribution prévues d'ici fin janvier.

STRUCTURES EXTERIEURES

Voirie CCBHS, une prochaine visite sur site de la commission intercommunale va finir de déterminer les zones du territoire communal où la réfection de la couche de roulement sera prise en charge par la ComCom en 2026.

Pour information, le principe de mutualisation à l'échelle de Bresse Haute Seille a conduit la CCBHS à engager un montant total de 166.000 € depuis 2017 sur la voirie d'intérêt intercommunal à Lavigny.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 05 février à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 05.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 13/01/2026

Le Maire, Luc MICHAUD.

